

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Nathalie Lanthier
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère Mme Kim Jones et le conseiller M. Paul Gauthier sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 9 juin 2025 à 19 h 34.

2025-06-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
 - 3.2. Dépôt – Procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 12 mai 2025
 - 3.3. Adoption du *Règlement numéro 350-25 amendement au règlement relatif au stationnement numéro RMH 330-2021*
 - 3.4. Avis de motion sur le *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2025*
 - 3.5. Dépôt du projet de *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2025*
- 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande d'appui – *Les rendez-vous du communautaire*
5. Ressources humaines
 - 5.1. Rémunération du personnel électoral – Élections municipales 2025
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de mai 2025
 - 6.2. Autorisation de paiement à BC2 pour les travaux de concordance réglementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement
 - 6.3. Autorisation de paiement au *ministère de la Sécurité publique* du premier versement pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2025
 - 6.4. Ratification et autorisation de paiement pour l'acquisition d'arbres pour les parcs Léon-Prieur et André-Leblanc
 - 6.5. Ratification et autorisation de paiement pour la plantation d'arbres pour les parcs Léon-Prieur et André-Leblanc
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie

- 9.1. Octroi de mandat et autorisation de paiement – Fauchage des bords de chemins saison 2025
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Modification de la résolution numéro 2025-05-012 intitulée « Mandat et autorisation de paiement pour la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques » »
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2025-06-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 12 mai 2025, adopté en ce jour, le 9 juin 2025 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

2025-06-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350-25 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO RMH 330-2021

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière :

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 350-25* est d'ajouter une nouvelle signalisation à la réglementation relative au stationnement par la modification de l'annexe A ;
- La modification suivante a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement :
 - La correction du numéro du règlement 350-25, tel que mentionné dans le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 12 mai 2025, déposée à la séance tenante.
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de la séance tenante ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter et modifier des règlements relatifs au stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajouter une nouvelle signalisation à la réglementation relative au stationnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025 par le conseiller Danny Raymond ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 350-25* modifie uniquement l'annexe A du *Règlement de stationnement N° RMH 330-2021* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du *Règlement numéro 350-25 amendement au règlement relatif au stationnement N° RMH 330-2021* a été déposé par le conseiller Danny Raymond lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE LE PRÉSENT
RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ :

Modification de l’annexe A

Article 1. Modification de l’annexe A du règlement relatif au stationnement N° RMH 330-2021
par l’ajout de l’emplacement suivant :

- Sur le côté Nord du Chemin Saint-Antoine Ouest pour l’ensemble de la rue.

Et reproduit ci-dessous ;

Annexe « A » :

Voies publiques où le stationnement est interdit :

- Sur le côté Est de la rue de l’Église, entre la route 340 jusqu’au début du stationnement du Centre communautaire Rémi-Sauvé ;
- Sur le côté Est de la rue du Centenaire, entre la route 340 jusqu’au 1401, rue du Centenaire ;
- Sur le côté Nord du Chemin Saint-Antoine Ouest pour l’ensemble de la rue.

2025-06-004

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2025

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l’exercice financier 2025.*

2025-06-005

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le projet du *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l’exercice financier 2025.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
20-05-2025	Comité sportif de l’école du Val-des-Prés	Remerciements aux membres du conseil municipal pour leur soutien à l’occasion de la course aux couleurs
30-05-2025	MRC de Vaudreuil-Soulanges M. Réjean Guay Directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures	Révision des budgets 2025 pour le poste budgétaire - Obstructions

2025-06-006

DEMANDE D’APPUI – LES RENDEZ-VOUS DU COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le *Centre d’action bénévole Soulanges, La magie des mots et le Centre prénatal et jeunes familles* s’unissent pour présenter un projet ayant pour objectif de promouvoir l’action communautaire et faire connaître tous les organismes œuvrant dans les quinze (15) municipalités et villes de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre d’action bénévole Soulanges, La magie des mots et le Centre prénatal et jeunes familles* sollicitent l’appui de la Municipalité afin de permettre à l’ensemble des organismes de Soulanges de présenter leur mission sociale et d’offrir leurs services à une population plus éloignée des centres urbains ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Les rendez-vous du communautaire* vise à favoriser la participation citoyenne et l’inclusion des personnes susceptibles de rencontrer des obstacles d’intégration dans la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit tenir six (6) rendez-vous entre les mois de mai 2026 et d’octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a identifié vingt-six (26) organismes communautaires, œuvrant sur le territoire de Soulanges, qui peuvent présenter, gratuitement, leurs services à la population ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore appuie le projet *Les rendez-vous du communautaire* présenté par le *Centre d’action bénévole de Soulanges*, par *La magie des mots* et par le *Centre prénatal et jeunes familles* afin de contribuer à briser l’isolement social et la solitude, à outiller les personnes démunies et à créer un effet de solidarité dans la communauté.

QUE le conseil autorise le maire, M. David McKay à signer la lettre d’appui pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2025-06-007

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se dérouleront le dimanche 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU’à cette fin, la présidente d’élection doit embaucher du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) édicte un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu’ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 88 de la LERM édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d’allocation ;

CONSIDÉRANT le temps, les responsabilités et le travail à effectuer lors d’une élection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale doit être adoptée pour les élections de 2025 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accorde la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d’élections ou de référendums municipaux, à savoir :

Présidente d’élection	5 000 \$ avec scrutin, 3 000 \$ sans scrutin
Secrétaire d’élection	75 % de la rémunération de la présidente d’élection
PRIMO	250 \$ par jour
Membres de la commission de révision	22,05 \$ par heure (si la fonction est occupée par un employé municipal, celui-ci reçoit la plus élevée entre ce montant et son salaire)
Membres de la table de révision	250 \$ par jour
Scrutateur	300 \$ par jour
Secrétaire	300 \$ par jour
Formation – personnel général	60 \$ par formation
Réserviste	75 \$

QUE le conseil autorise le paiement de la rémunération à même le fonds réservé aux élections en priorité, puis au fonds d’excédent non affecté.

2025-06-008

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 mai 2025	33 435,99 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 mai 2025	21 834,86 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 mai 2025	22 950,44 \$
Comptes à payer au 31 mai 2025	66 572,07 \$
TOTAL	144 793,36 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mai 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de mai 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2025.

2025-06-009

AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d’aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à BC2 un montant de 5 978,42 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-06-010

AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITE PUBLIQUE DU PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L’ANNÉE 2025

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière trésorière à payer un montant de 107 505 \$ au *ministère de la Sécurité publique* pour le premier versement pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l’année 2025, à même le poste budgétaire 02 210 00 441.

2025-06-011 **RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION D'ARBRES POUR LES PARCS LÉON-PRIEUR ET ANDRÉ-LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs frênes atteints par l'agrile du frêne ont dû être abattus dans les parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les arbres morts afin d'assurer la pérennité des espaces verts de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal ratifie l'autorisation pour l'acquisition d'arbres pour les parcs Léon-Prieur et André-Leblanc provenant de *Pépinière Cramer inc.* au montant de 8 715 \$ plus taxes applicables ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Pépinière Cramer inc.* un montant de 10 020,09 \$ taxes incluses, à même le fonds d'excédent non affecté tel que prévu dans l'adoption du Programme triennal des immobilisations de 2025-2026-2027.

2025-06-012 **RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA PLANTATION D'ARBRES POUR LES PARCS LÉON-PRIEUR ET ANDRÉ-LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE quarante-six arbres (46) ont été acquis de *Pépinière Cramer inc.* afin de remplacer les frênes atteints par l'agrile du frêne ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels ont été requis afin que lesdits arbres soient plantés dans les parcs Léon-Prieur et André-Leblanc ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal ratifie l'autorisation pour la plantation d'arbres pour les parcs Léon-Prieur et André-Leblanc par *Paysagement Martin André enrg.* au montant de 4 868,30 \$ plus taxes applicables ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Paysagement Martin André enrg.* un montant de 5 597,33 \$ taxes incluses, à même le fonds d'excédent non affecté tel que prévu dans l'adoption du Programme triennal des immobilisations de 2025-2026-2027.

2025-06-013 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS SAISON 2025**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Les Entreprises Mark Lafleur inc.* pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2025 au montant de 4 900 \$ par coupe plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2025 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Les Entreprises Mark Lafleur inc* un montant de 5 633,78 \$ la coupe, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 320 00 521.

2025-06-014 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-012 INTITULÉE « MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SOIRÉE « CASINO ET POKER PAR NUITS MAGIQUES » »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025-05-012 intitulée « Mandat et autorisation de paiement pour la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques » » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de reporter l'évènement au 27 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution afin de refléter la décision du conseil et d'apporter les modifications requises en adoptant une nouvelle résolution à cet effet ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore modifie la résolution numéro 2025-05-012 intitulée « Mandat et autorisation de paiement pour la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques » » ;

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Les Promotions Nuits Magiques inc.* pour la tenue de la soirée « Casino et Poker par Nuits Magiques » le 27 septembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- La dimension des arbres plantés aux parcs
- Nouvelle réglementation concernant la protection du patrimoine

2025-06-015

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 9 juin 2025 soit levée à 19 h 59.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière